



## REFUGE DE L'ARCHE DE NOE

Société Protectrice des Animaux  
Faubourg de Brisach, 90000 BELFORT  
Tel : 03 84 21 07 36

refuge@spabelfort.com www.spabelfort.com



Affilié à l'association reconnue d'utilité publique « Confédération Nationale Défense de l'Animal »

## Charte du bénévole

**Bénévole, définition : personne qui fait (quelque chose) sans obligation et gratuitement.**

**L'attestation de responsabilité civile du bénévole doit être jointe à la charte du bénévole.**

En cas d'accident, la responsabilité civile du bénévole peut être engagée.

Le refuge accepte les bénévoles à partir de l'âge de 16 ans sous réserve de l'accord écrit des parents ou de leur représentant légal. En deçà, le mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.

### Le Bénévole s'engage à :

- Inscrire son nom/prénom sur la feuille de présence affichée au refuge avant chaque balade
- **Respecter les animaux, le personnel du refuge et les consignes données :** Le bénévole s'interdit de donner des ordres aux salariés et se s'ingérer dans la gestion du personnel qui relève de la seule compétence de la responsable du refuge
- **Respecter les règles de sécurité :**
  - **S'assurer d'avoir la capacité de gérer le chien confié**
  - **Bonne maîtrise des animaux en balade - Garder la distance entre les chiens – Ne jamais faire entrer 2 chiens en même temps dans le parc**
  - **Port des muselières pour les chiens catégorisés**
  - **Ne pas traverser la route fréquentée avec l'animal - privilégier le pont**
  - **Un mineur de moins de 16 ans ne peut tenir seul en laisse un chien - demander 2 laisses**
- **Ne pas nuire à l'association** par des actions, écrits ou paroles, susceptibles de porter préjudice à la SPA et n'entreprendre, sauf délégation dûment formulée, aucun acte engageant la responsabilité de l'association et **respecter la confidentialité** des informations entendues sur le site
- Ne mener aucune action contraire à l'esprit de la protection animale et à l'intérêt même des animaux

Les salariés sont garants du bon fonctionnement du refuge, c'est eux qui connaissent le mieux les animaux du refuge. De ce fait, c'est eux qui vous proposent l'animal que vous allez promener (en fonction de vos capacités). Le bénévole est en droit de refuser s'il ne se sent pas en capacité de gérer l'animal.

***Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'exclusion du refuge pour le bénévole sur décision de la direction du refuge***

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Mail :

Je soussigné(e) avoir pris connaissance de la présente CHARTE DU BENEVOLE du refuge SPA de Belfort et m'engage à la respecter.

À Belfort, le

Signature (du représentant légal si mineur) :